

ANNEXE Périmètre d'étude instauré sur le «Secteur Croix Rouge - Saint Gabriel »

Document d'exception en préfecture
64-10-2400025-20230606-1111106000454-D
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025

un titre de l'article L.424-1 du Code de l'Urbanisme



Périmètre d'étude «Secteur : Croix Rouge -
Saint Gabriel » (L.424-1 du CU)

